

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 103 (1958)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Les exercices de tir du grpt. art. 1 CA des 8/11. IX. 58  
**Autor:** Rapp, G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342903>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Les exercices de tir du grpt. art. 1 CA des 8/11. IX. 58**  
(carte 1 : 50 000)

Les conditions nouvelles créées par l'arme atomique ont fait des récentes manœuvres à feu du grpt. art. 1 CA, qui ont revêtu une ampleur inusitée chez nous jusqu'à ce jour, une rétrospective grandiose et probablement sans lendemain. Leur utilité n'en a pas moins été extrême pour l'entraînement des groupes d'artillerie à la collaboration entre eux dans un cadre plus restreint : « qui peut le plus peut le moins »...

Le but assigné au directeur des exercices était l'intégration progressive et harmonieuse d'une grande masse d'artillerie dans un système de feux unique et l'entraînement à une manœuvre des feux constamment adaptée à la situation tactique et aux besoins de l'infanterie. Pas de concentrations spectaculaires et factices. Précision, souplesse, rapidité.

Onze groupes (5 d'obusiers, 4 de canons lourds et 2 d'obusiers lourds), répartis en quatre régiments organiques ou renforcés, avaient été exceptionnellement réunis en un groupement d'instruction rappelant — de très loin — les actuelles divisions d'artillerie russes. Le commandant de cette masse disposait d'un état-major ad hoc d'unité d'armée, chargé d'élaborer le cadre tactique des exercices — celui d'un CA supposé à 3 UA — et de provoquer les appuis d'artillerie selon le déroulement des opérations fictives. Il disposait en outre d'un état-major « rouge », préfiguration éventuelle d'une future Bttr. d'E.M. Pendant l'exécution des exercices, des arbitres animèrent le jeu préparé à l'avance dans ses grandes lignes et assumèrent le rôle des commandants de bataillon ou de régiment chargés de formuler les demandes de feu. 1 cp. pol. rte, 2 sct. météo et 1 bat. sap. complétaient les moyens du commandement.

Notre pays surpeuplé ne possède pas beaucoup de régions

propres à un tel déploiement d'artillerie, et qui présentent des champs de tir assez vastes et des zones de couverts pour les véhicules suffisantes, ne comportant pas trop de risques de dégâts. Après de longues investigations, la région du Gothard fut préférée à la région de Gruyère et à celle du Gäntrisch. Après une semaine d'instruction de détail et de tirs de gr. et de grpt. régimentaires, les trp. furent mises dans la situation suivante :

SITUATION TACTIQUE DU CA « SUD » DÈS LE 7. 9. 58  
ET ARTICULATION DU DISPOSITIF D'ARTILLERIE

1. Le CA. « Sud » est engagé face au S. entre le Simplonpass et le Passo del Lucomagno.
  - Il couvre les cols du Simplon, de Cavanna, du Gothard et du Lucomagno ;
  - il interdit une progression eni. en direction de la vallée du Rhône et du Grimsel, d'une part, en direction de la vallée de la Reuss et du Rhin antérieur, d'autre part.
2. Il est fractionné comme suit :
  - A dr. : la 3. Div., entre Brigue et le Nufenenpass.
  - Au centre : le grpt. de cbt. Gothard, du Nufenenpass (excl.) à Ambri-Piotta.
  - A g. : la Br. mont. 10, dans le val Maighels et le Passo del Lucomagno.

3. *Dispositif*

3. *Div.*

*bat. fus. A*, bat. indépendant, barre la vallée du Rhône face à l'W. à la hauteur de Gamsen.

*rgt. inf. R*, entre Spitzhorn, Bortelhorn et Bettlihorn, interdit une progression eni. en direction de Brigue.

*rgt. inf. S* (— *bat. fus. A*), entre Bortelhorn et Strahlgräte, couvre les cols alpins qui con-

duisent dans le Binnthal, interdit une progression en direction de la vallée de Goms.  
*bat. fus. B*, bat. indépendant, tient le Griespass et le Nufenenpass.

*rgt. inf. T* (— *bat. fus. B*) est réserve de div. dans la vallée de Goms.

*rgt. ob. W.*, dans le secteur Ulrichen-Oberwald, est engagé au profit du *bat. fus. B*.

*Grpt. de cbt. Gothard*

*Bat. fus. C renf.* tient le col du S. Giacomo, interdit l'accès au col de Cavanna et à celui du Gothard.

*Bat. fus. D renf.*, dans l'Unteralp, interdit toute progression en direction d'Andermatt. Il tient avec une cp. renf. le défilé d'Ambri-Piotta en pt. d'appui avancé.

*Bat. fus. E* tient le col du Gothard.

*Bat. car. F*, réserve entre Hospental et Realp  
*1 gr. rgt. ob. ld. X*, dans le val Bedretto, est art. d'appui direct du *bat. fus. C renf.*

*Br. mont. 10*

*bat. fus. mont G* tient le val Maighels, interdit une progression en direction de l'Oberalp et du Rhin antérieur.

*rgt. inf. mont. U*, dans la section P. Rondadura-P. Medel, tient le col du Lucomagno, interdit une progression en direction de Disentis.

*rgt. inf. mont. V* est réserve de br. dans le Tavetschtal.

*rgt. art. Y*, dans le secteur Plaun-Pardetsch-Sedrun, est art. d'appui direct du *bat. fus. mont. G*.

*rgt. can. ld. Z* (à 2 gr.), dans le secteur Medel-Sta Maria Hospiz, est art. d'appui direct du *rgt. inf. mont. U*.

*rgt. ob. ld. X* (— 1 gr + 1 gr. rgt. can. ld. Z.) dans le secteur Glütsch-Bäzberg-Rossmettlen-Hospenthal-Andermatt, est art. d'appui général ; il est en mesure d'agir au profit du bat. fus. mont. G en renforcement du rgt. art. Y. Il est prêt à être engagé dans la zone arrière du grpt. de cbt. Gothard.

Les missions d'artillerie initiales indiquées ci-dessus furent précisées de la façon suivante par le Chef Art. CA « Sud » :

- Grp. art. W* — art. d'appui direct du bat. fus. B.  
— se met en mesure de renforcer cas échéant le gr. du rgt. ob. ld. X engagé dans le val Bedretto en appui direct au profit du bat. fus. C renf.
- 1 gr. du rgt. ob. ld. X* — art. d'appui direct du bat. fus. C renf.  
— peut être cas échéant renforcé par le feu du rgt. ob. W, en position dans le Goms.
- grpt. art. X* — art. d'appui général.  
*Tâche primaire* : renforcement du grpt. art. Y.  
*Tâche secondaire* : prépare son intervention dans la zone arrière du grpt. de cbt. Gothard.  
*Tâche tertiaire* : se met en mesure d'agir avec 1 gr. dans la zone d'atterrissage Salbitschijen.
- grpt. art. Y* — art. d'appui direct du bat. fus. mont. G.  
— peut demander au Chef Art. CA « Sud » son renforcement par le grpt. art. X.
- grpt. art. Z* — art. d'appui direct du rgt. inf. mont. U.

Le jeu de l'exercice comprenait deux phases :

1. Les 8/10.9., une phase de combats défensifs sur tout le front, avec contre-attaques par les réserves locales dans les secteurs de Nufenen, haut val Bedretto, Unteralp, val Maighels et Passo del Lucomagno ; accent de la poussée ennemie de chaque côté du Gothard, sur le San Giacomo et le Nufenen-pass d'une part, et le val Maighels d'autre part, où l'adversaire a percé.

Le matin du 10.9., la situation est stable aux deux ailes du dispositif du CA « Sud » ; dans le secteur du grpt. cbt. Gothard et au val Maighels, les regroupements ont été faits malgré des combats souvent violents, afin d'être prêt à :

- a) anéantir l'eni. qui a percé dans le val Maighels,
- b) repousser au Passo Cavanna l'attaque attendue et passer à la contre-attaque.

En exécution de l'ordre d'opération n° 2, du Cdt. CA « Sud » du 8.9., la Br. mont. 10 prononce le 10. 9., avec succès, une contre-attaque — jouée — dans le Val Maighels, qu'elle reprend avec l'appui de son grpt. art. Z, puis, la situation rétablie, met 1 rgt. à 2 bat. à disposition du Cdt. CA « Sud » pour contre-attaquer dans le secteur du grpt. cbt. Gothard.

2. Le 10.9. au matin, l'eni. a réalisé une percée au col de Cavanna. La résistance que prolonge le grpt. cbt. Gothard est jouée pendant la matinée du 11.9. jusqu'aux débouchés du haut Wyttenwasserental. Le bat. fus. J (bat. de réserve de la 3<sup>e</sup> Div.), alarmé et transporté jusqu'à Ebnen, marche vers Wyttenwasserentafel et, subordonné au cdt. Rgt. « Wyttenwasserentafel » (Bat. car. F + Bat. fus. H.), s'installe entre le pt. 2504 et Tälligrat. Mais dès 1515, une nouvelle et puissante attaque eni., appuyée de trois explosions atomiques, progresse rapidement en direction de la Wyttenwasserentafel et du pt. 2504.

Pendant que l'artillerie du col du Gothard vient renforcer celui du secteur, le rgt. de réserve de la Br. mont. 10 est

alarmé, transporté pendant la nuit et engagé dans le Wyttengewasserental pour reprendre le col de Cavanna par une attaque combinée avec celle du bat. fus. J.

Cette dernière action, qui termina la série des exercices, vit l'engagement successif ou simultané des onze groupes dans le dosage suivant, précisé par l'ordre d'opération n° 2 du Cdt. CA « Sud » du 8. 9. 58 :

- a) appui avec 7 gr. du grpt. cbt. Gothard ; 3 de ces gr. devront pouvoir agir en mission secondaire à la suture avec la 3. Division,
- b) appui de la contre-attaque de la Br. mont. 10 avec 4 gr. ; dès la fin de cette action, ces gr. devront pouvoir être engagés au profit du grpt. cbt. Gothard.

*Dispositions prises par le Chef Art. CA « Sud ».*

— Rgt. ob. W et Rgt. can. ld. Z (— 1 gr.) restent subordonnés au Cdt. CA « Sud », mais seront d'abord engagés au profit de et en collaboration avec le grpt. cbt. Gothard pour l'attaque préparée par celui-ci. Les positions seront choisies de façon que puissent être engagés en mission secondaire : le rgt. ob. W. au profit de la 3. Div. dans la région NE Gerental et le Rgt. can. ld. Z (— 1 gr.) au profit de la Br. mont. 10 dans l'Unteralptal et le Maighelstal.

— le Rgt. ob. ld. X est subordonné au grpt. cbt. Gothard.

— le Rgt. art. Y (+ 1 gr. ob. ld. du Rgt. ob. ld X) reste subordonné à la Br. mont. 10 pour appuyer la contre-attaque ordonnée dans le val Maighels. Cette mission terminée, il sera subordonné ensuite au grpt. cbt. Gothard, dans le secteur duquel les zones de position doivent être réservées et l'engagement préparé à l'avance.

*Dispositions prises par le Chef art. du grpt. cbt. Gothard.*

2 gr. conservés en main comme artillerie d'appui général et 5 gr. mis à la disposition du Cdt. Rgt. « Wyttengewasser » en

appui direct. D'entente avec celui-ci, les attributions suivantes furent ordonnées :

1. *Grpt. art. W*      2 gr. d'appui direct au Bat. car. F.  
(3 gr. ob.)      (secteur de gauche : P. Lucendro-Meschitollerberg-Stegenhorn)  
1 gr. d'appui général pour le grpt. de cbt. Gothard.
2. *Grpt. art. Z*      1 gr. d'appui direct au Bat. fus. C.  
(2 gr. can. ld.)      renf.  
(Secteur du centre : Passo di Cavanna-In den Hüenerstöcken -Wyttengewässernstafel)  
1 gr. d'appui général au Rgt. « Wyttengewässern ».
3. *Grpt. art. X*      1 gr. d'appui direct au Bat. fus. J  
(2 gr. ob. ld.)      (secteur de dr. : Rotondohütte SAC-Tälligrat)  
1 gr. d'appui général au grpt. cbt. Gothard.

*Chef art. auprès du cdt. Rgt. inf. « Wyttengewässern » :*

Cdt. grpt. art. Z

*Zones d'action :* Wyttengewässernstock - P. Lucendro - Siwerbenhorn - Winterhorn - Hoch Stock - Pt. 2389.4 - Ob. Chäseren - Ebenen - Tal der Muttenreuss - Gross Muttenhorn - Leckihorn.

*Zones des positions :*

*Grpt. art. W*      Oberalp - Galen - Furka - Pt. 1891.9, Furkastrasse.

*Grpt. art. Y*      (après l'exécution de la contre-attaque  
(+ 1 gr. can. ld.) dans le val Maighels)  
Schmidigen - Realp - Vord. Schweighöhenbüel.



*Grpt. art. Z*            Bözberg - Rossmettlen - Zumdorf-  
 (— 1 gr. can. ld.) Hospental - Andermatt.  
*Grpt. art. X*            Passo del S. Gottardo - Hospental  
 (excl.).

*Liaisons.* Réseau de commandement du grpt. d'ensemble :

lignes de câbles doubles (trafic par téléphonie ou téléscripneur)	}	PCT de la division d'artillerie -
		4 PCT grpt. art.
		PCT de la division d'artillerie -
		PC. Rgt. « Wytttenwasseren ».
		PCT grpt. art. W — PCT
		grpt. Z - PCT grpt. art. X -
		PCT grpt. art. Y.

Réseau du commandement des grpt. art. :  
 lignes de câbles simples PCT grpt. art. - PCT gr.

Réseau de tir des grpt. art. :  
 lignes de câbles simples P. obs. - Centrales tf. grpt.

Les liaisons entre P. obs. et PCT des gr. en appui direct  
 pouvaient être établies par radio seulement.

Toutes les li. par tf. du réseau de commandement du  
 grpt. art. d'ensemble étaient doublées par li. radio. Le réseau  
 radio devait être en mesure de transmettre en tout temps la  
 totalité des ordres du commandement de l'ensemble.

\* \* \*

Le cadre étroit de cette relation nous interdit de suivre  
 dans le détail de la contre-attaque finale le développement  
 de la manœuvre des feux. On assista en un temps très court  
 — beaucoup plus court, naturellement, que dans la réalité —  
 à toute la gamme des interventions d'artillerie, depuis les  
 barrages tirés par un seul groupe d'appui direct jusqu'aux  
 feux d'engagement exécutés par des groupements d'appui  
 général que renforçaient ceux d'appui direct.

Si les transports de tir furent rapides et précis grâce au  
 bon travail des postes centraux de tir et des équipes de pièces  
 (sur des centaines de coups, 1 ou 2 seulement éclatèrent

hors de la dispersion), on constata ici et là quelque lenteur dans les opérations d'amalgame entre les éléments constitutifs des groupements : affaire de liaisons à exercer et à roder, cela va sans dire. Les plus grands efforts doivent être encore faits pour raccourcir à tout prix les délais d'intervention. Les groupements doivent y réussir comme y sont parvenus dans l'ensemble les unités de feu, souligna dans sa critique l'inspecteur des exercices en rappelant avec beaucoup de force que la question des délais revêt une importance capitale.

De telles concentrations de tir seront-elles encore possibles à l'avenir, en raison de la concentration inévitable et de la vulnérabilité à l'arme atomique des zones de positions qu'elles nécessitent ? Il ne le semble pas. Elles n'auront plus guère qu'un caractère occasionnel et fugitif. C'est dans le cadre plus restreint des unités d'armée qu'il convient de les exercer désormais : le cas normal sera le renforcement de l'artillerie d'appui direct d'un rgt. inf. par l'artillerie divisionnaire. Le réseau de liaisons de ces grpt. art., ne l'oublions pas, est très fragile. Combien de fois le silence sera-t-il imposé à leur poste directeur des tirs par une rupture de câbles téléphoniques ou la destruction d'une station radio ? Le commandement supérieur sera peut-être contraint de procéder au contraire à de larges décentralisations par délégation de compétence et allocation de crédits de munitions. Convient-il, dans ces conditions, de poursuivre notamment l'étude d'une batterie d'état-major nécessaire à la conduite centralisée de l'artillerie divisionnaire ? L'attribution aux unités d'armée de l'artillerie organique de corps d'armée nous y contraindra peut-être. Autant de questions posées lors de la critique des exercices et qu'il faudra sans doute résoudre dans le cadre de la réorganisation de l'armée.

Lt-col. EMG G. RAPP

---